

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 15 avril 2008

Membres titulaires élus : ...22

Membres suppléants élus : .22

présents à la séance,

Membres titulaires : 21

Membres suppléants :..... 18

ORDRE DU JOUR

Point 01 - Installation du Conseil de la Communauté

Point 02 – Election du Président

Point 03 – Election du Bureau

03-01 – Détermination du nombre de Vice-Présidents

03-02 – Election des Vice-Présidents

Point 04 - Délégation

Point 01 - Installation du Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille huit, le 15 avril à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président sortant Guy PICQUET en date du 9 avril 2008, 2008 conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12

Monsieur GUY PICQUET procède à l'appel nominal des représentants des communes :

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER titulaire et Martine NAEGELEN suppléante de BRINCKHEIM

Christian BAUMLIN titulaire et Jean-Jacques MUNCK suppléant de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire et Philippe RAPP de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire et Danielle GASSER suppléante de KAPPELEN

Gérard ARBEIT titulaire et Laurent SUTTER suppléant de KOETZINGUE

Daniel ADRIAN titulaire et François TISCHMACHER suppléant de LANDSER
Raphaël POIRIER titulaire et Jean-Claude SCHUMACHER suppléant de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire et Mathieu WILHELM de MAGSTATT-LE-BAS

Bernard SUTTER titulaire et René RAPP suppléant de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire et Gérard BENTZINGER suppléant de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire et Véronique STIERLIN suppléante de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLIARD titulaire et Paul-Bernard MUNCH suppléant de SIERENTZ
Marie-Thérèse ROZAN titulaire et Pierre D'AMORE suppléant de SIERENTZ
Martin BOEGLIN titulaire et Benoît MARICHAL suppléant de SIERENTZ
Monsieur Bruno KWAST titulaire et Chantal ISSENHART suppléante de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire et Bertrand HARTMANN suppléant de STEINBRUNN-LE-BAS

Louis GUBIANI titulaire et Denis WACH suppléant de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire et Bruno SIMLER suppléant de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire et Hubert FEYERTAG suppléant de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire et Gilles LITZLER suppléant de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire et Aloyse SCHUFFENECKER suppléant de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire et Roger ZINNIGER suppléant de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Gérard BENTZINGER suppléant de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Benoît MARICHAL suppléant de SIERENTZ

Chantal ISSENHART suppléante de SIERENTZ

Denis WACH suppléant de STEINBRUNN-LE-HAUT

A la lecture des délibérations portant désignation des délégué(e)s des communes, appelés à siéger au sein du Conseil de la Communauté Monsieur Guy PICQUET Président sortant ,

déclare installer :

Philippe GINDER titulaire et (Martine NAEGELEN suppléante), de BRINCKHEIM

Christian BAUMLIN titulaire et (Jean-Jacques MUNCK suppléant), de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire et (Philippe RAPP suppléant) de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire et (Danielle GASSER suppléante) de KAPPELEN

Gérard ARBEIT titulaire et (Laurent SUTTER suppléant) de KOETZINGUE

Daniel ADRIAN titulaire et (François TISCHMACHER suppléant) de LANDSER

Raphaël POIRIER titulaire et (Jean-Claude SCHUMACHER suppléant) de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire et (Mathieu WILHELM suppléant) de MAGSTATT-LE-BAS

Bernard SUTTER titulaire et (René RAPP suppléant) de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire et (Gérard BENTZINGER suppléant) de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire et (Véronique STIERLIN suppléante) de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLARD titulaire et (Paul-Bernard MUNCH suppléant) de SIERENTZ

Marie-Thérèse ROZAN titulaire et (Pierre D'AMORE suppléant) de SIERENTZ

Martin BOEGLIN titulaire et (Benoît MARICHAL suppléant) de SIERENTZ

Monsieur Bruno KWAST titulaire et (Chantal ISSENHART suppléante) de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire et (Bertrand HARTMANN suppléant) de STEINBRUNN-LE-BAS

Louis GUBIANI titulaire et (Denis WACH suppléant) de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire et (Bruno SIMLER suppléant) de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire et (Hubert FEYERTAG suppléant) de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire et (Gilles LITZLER suppléant) de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire et (Aloyse SCHUFFENECKER suppléant) de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire et (Roger ZINNIGER suppléant) de ZAESSINGUE

Monsieur Guy PICQUET Président sortant rappelle qu'il n'est pas candidat à sa succession pour raison de santé.

Il souligne qu'au terme d'un mandat qui a permis de rassembler les 18 communes à travers la création de la Communauté de Communes, l'espace de solidarité et de générosité ainsi que l'a voulu le législateur afin de faire ensemble ce que les petites communes ne peuvent réaliser seules, existe.

Ce territoire est reconnu à tous niveaux, et la charte intercommunale de développement a été intégralement respectée à travers la réalisation de projets.

Il souligne les conditions requises pour une intercommunalité réussie
faire ensemble

respecter cet espace d'habitat, de verdure et de terre agricoles que les communes constituent
sauvegarder ce territoire

faire abstraction des rivalités passées et se rassembler autour de projets

travailler ensemble dans le dialogue et la concertation

oeuvrer pour une meilleure répartition de moyens

Il sollicite alors auprès de l'assemblée le titre de «Président Fondateur Honoraire» de l'intercommunalité que constitue la Communauté de Communes du Pays de Sierentz.

L'assemblée ne manifeste pas d'avis contraire à sa demande

Il donne alors la présidence à Monsieur Bernard SUTTER (né le 17 février 1936), délégué de la Commune de Magstatt le Haut et doyen des délégués titulaires installés, pour procéder à l'élection du Président et propose que Monsieur Gérard ARBEIT (né le 19 juillet 1969), délégué de la commune de Koetzingue, et plus jeune membre titulaire du Conseil de Communauté, assure le secrétariat.

Il prend congé de l'assemblée sous ses applaudissements et est remplacé à la table du Conseil par son suppléant, Monsieur Aloyse SCHUFFENECKER

Point 02 - Election du Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Bernard SUTTER, Président de Séance, donne lecture des différents articles du Code Général des Collectivités Territoriales qui régissent l'élection du Président et des membres de l'organe délibérant (essentiellement membres du bureau) :

↳ **Article L. 5211-2**

↳ **Article L. 2122-7**

↳ **Article L. 2122-8**

↳ **Article L. 2122-10**

Monsieur Bernard SUTTER,

propose aux candidats de se nommer

Messieurs Jean-Marie BELLIARD et Daniel ADRIAN font acte de candidature.

Monsieur Bernard SUTTER

Propose à l'assemblée d'accorder à chacun d'eux un temps de parole (exemple cinq minutes) pour s'exprimer.

Une fois le temps de parole utilisé par les candidats Monsieur le Président de Séance invite le Conseil de la Communauté à procéder à l'élection du Président.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque membre à l'appel de son nom, se rend dans l'isoloir, écrit son vote sur papier blanc avec le crayon mis à disposition, met son bulletin de vote dans l'enveloppe prévue à cet effet et remet son enveloppe au Président de Séance dans l'urne mise en place .

Le vote étant effectué,

Monsieur le Président de séance	
compte les <u>bulletins au nombre total de</u>	22
ouvre les enveloppes donne lecture des votes et	
des <u>bulletins litigieux ou blancs</u> à déduire au nombre total de.....	0
RESTE pour le nombre de <u>suffrages exprimés</u>	22
Soit MAJORITE ABSOLUE.....	12

Ont obtenu

- Monsieur Daniel ADRIAN	8 voix
- Monsieur Jean-Marie BELLIARD.....	14 voix

Monsieur Jean-Marie BELLIARD a obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et est immédiatement installé.

Point 03 - Election du Bureau

03-01 - Détermination du nombre de Vice-présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Jean-Marie BELLIARD, Président élu, rappelle que l'article L 5211-10 précise qu'il appartient au Conseil de Communauté de fixer le nombre de Vice-présidents dans la limite de 30% du nombre de l'effectif du dit Conseil, à savoir au plus 22 x 30%

Exposé :

Monsieur Le Président

Propose de fixer le nombre de vice-présidents à 5 (cinq) et l'assemblée est appelée à en délibérer

Le Conseil de la Communauté, après délibération
15 voix pour
7 voix contre

fixe le nombre de Vice-présidents à 5 (cinq)

03-02 Election des Vices présidents

03-02-01 Election du 1^{er} Vice-président

Vu la décision du Conseil en la présente séance de fixer à 5, le nombre de Vice-présidents (point 02-01)

Il est à l'initiative de Monsieur le Président Jean-Marie BELLIARD de proposer à un délégué à la candidature de 1^{er} Vice-président

Monsieur le Président **Jean-Marie BELLIARD** propose à **Monsieur Gérard BURGET** d'être candidat à la 1^{ère} vice-présidence et

demande aux autres délégués candidats de se nommer.

Monsieur Daniel ADRIAN fait acte de candidature

Il est procédé à l'élection du 1^{er} Vice-président

1^{er} tour de scrutin :

Chaque membre à l'appel de son nom, se rend dans l'isoloir, écrit son vote sur papier blanc avec le crayon mis à disposition, met son bulletin de vote dans l'enveloppe prévue à cet effet et remet son enveloppe au Président dans l'urne mise en place.

Le vote étant effectué,

Monsieur le Président
compte les bulletins au nombre total de22
ouvre les enveloppes donne lecture des votes et
des bulletins litigieux ou blancs à déduire au nombre total de....-.....0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés.....22.
Soit **MAJORITE ABSOLUE**.....12

Ont obtenu

- Monsieur Gérard BURGET.....13 voix
- Monsieur Daniel ADRIAN..... 9 voix

Monsieur Gérard BURGET a obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} Vice-président et est immédiatement installé dans le cas contraire il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

03-02-02 Election du 2^{ème} Vice-président

Vu la décision du Conseil en la présente séance de fixer à 5, le nombre de Vice-présidents (point 02-01).

Il est à l'initiative de Monsieur le Président Jean-Marie BELLIARD de proposer à un délégué à la candidature de 2^{ème} Vice-président

Monsieur le Président Jean-Marie BELLIARD propose à **Monsieur Jean-Marc MUNSCH** d'être candidat à la 2^{ème} vice-présidence et

demande aux autres délégués candidats de se nommer.

Monsieur Gérard ARBEIT fait acte de candidature

Il est procédé à l'élection du 2^{ème} Vice-président

1^{er} tour de scrutin :

Chaque membre à l'appel de son nom, se rend dans l'isoloir, écrit son vote sur papier blanc avec le crayon mis à disposition, met son bulletin de vote dans l'enveloppe prévue à cet effet et remet son enveloppe au Président dans l'urne mise en place.

Le vote étant effectué,

Monsieur le Président
compte les bulletins au nombre total de22
ouvre les enveloppes donne lecture des votes et
des bulletins litigieux ou blancs à déduire au nombre total de....-.....3
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés.....19
Soit MAJORITE ABSOLUE.....10

Ont obtenu

- Jean-Marc MUNSCH.....17 voix
- Gérard ARBEIT.....2 voix

Jean-Marc MUNSCH a obtenu la majorité absolue, est proclamé 2^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

03-02-03 Election du 3^{ème} Vice-président

Vu la décision du Conseil en la présente séance de fixer à 5, le nombre de Vice-présidents (point 02-01)

Il est à l'initiative de Monsieur le Président Jean-Marie BELLIARD de proposer à un délégué à la candidature de 3^{ème} Vice-président

Monsieur le Président Jean-Marie BELLIARD propose à **Monsieur Gérard BRUETSCHY** d'être candidat à la 3^{ème} vice-présidence et

demande aux autres délégués candidats de se nommer.

Il est procédé à l'élection du 3^{ème} Vice-président

1^{er} tour de scrutin :

Chaque membre à l'appel de son nom, se rend dans l'isoloir, écrit son vote sur papier blanc avec le crayon mis à disposition, met son bulletin de vote dans l'enveloppe prévue à cet effet et remet son enveloppe au Président dans l'urne mise en place.

Le vote étant effectué,

Monsieur le Président
compte les bulletins au nombre total de22
ouvre les enveloppes donne lecture des votes et
des bulletins litigieux ou blancs à déduire au nombre total de....-.....3
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés.....19
Soit MAJORITE ABSOLUE.....10

Ont obtenu
- Gérard BRUETSCHY.....15 voix
- Clément SIBOLD.....2 voix
- Lucien BRUNNER.....1 voix
- Yves TSCHAMBER.....1 voix

Monsieur Gérard BRUETSCHY a obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

03-02-04 Election du 4^{ème} Vice-président

Vu la décision du Conseil en la présente séance de fixer à 5, le nombre de Vice-présidents (point 02-01)

Il est à l'initiative de Monsieur le Président Jean-Marie BELLIARD de proposer à un délégué à la candidature de 4^{ème} Vice-président

Monsieur le Président Jean-Marie BELLIARD propose à **Monsieur Pascal TURRI** d'être candidat à la 4^{ème} vice-présidence et

demande aux autres délégués candidats de se nommer.

Monsieur Gérard ARBEIT fait acte de candidature

Il est procédé à l'élection du 4^{ème} Vice-président

1^{er} tour de scrutin :

Chaque membre à l'appel de son nom, se rend dans l'isoloir, écrit son vote sur papier blanc avec le crayon mis à disposition, met son bulletin de vote dans l'enveloppe prévue à cet effet et remet son enveloppe au Président dans l'urne mise en place.

Le vote étant effectué,

Monsieur le Président
 compte les bulletins au nombre total de22
 ouvre les enveloppes donne lecture des votes et
 des bulletins litigieux ou blancs à déduire au nombre total de....-..... 1
 RESTE pour le nombre de suffrages exprimés..... ..21
 Soit MAJORITE ABSOLUE.....11

Ont obtenu
 - Pascal TURRI.....15 voix
 - Gérard ARBEIT..... 5 voix
 - Daniel ADRIAN.....1 voix

Monsieur Pascal TURRI a obtenu la majorité absolue, est proclamé 4^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

03-02-05 Election du 5^{ème} Vice-président

Vu la décision du Conseil en la présente séance de fixer à 5, le nombre de Vice-présidents (point 0201)

Il est à l'initiative de Monsieur le Président Jean-Marie BELLIARD de proposer à un délégué à la candidature de 5^{ème} Vice-président

Monsieur le Président Jean-Marie BELLIARD propose à **Monsieur Philippe GINDER** d'être candidat à la 5^{ème} vice-présidence et

demande aux autres délégués candidats de se nommer.

Daniel ADRIAN fait acte de candidature

Il est procédé à l'élection du 5^{ème} Vice-président

1^{er} tour de scrutin :

Chaque membre à l'appel de son nom, se rend dans l'isoloir, écrit son vote sur papier blanc avec le crayon mis à disposition, met son bulletin de vote dans l'enveloppe prévue à cet effet et remet son enveloppe au Président dans l'urne mise en place.

Le vote étant effectué,

Monsieur le Président
 compte les bulletins au nombre total de22
 ouvre les enveloppes donne lecture des votes et
 des bulletins litigieux ou blancs à déduire au nombre total de....-.....0
 RESTE pour le nombre de suffrages exprimés.....22
 Soit MAJORITE ABSOLUE.....12

Ont obtenu
 - Philippe GINDER.....12 voix
 - Daniel ADRIAN.....10 voix

Monsieur Philippe GINDER a obtenu la majorité absolue, est proclamé 5^{ème} Vice-président et est immédiatement installé dans le cas contraire il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Point 04 - Délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président Jean-Marie BELLIARD expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences pour la durée du présent mandat :

Procéder conformément aux montants inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ,

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil ;

Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SIVOM dans la limite des indemnités prévues par les contrats souscrits par le SIVOM ;

Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant restant à fixer par le comité directeur maximum autorisé par le Comité directeur.